

exsupero, et ad plana ignavus deficio (saint Jérôme, *Epist. ad Demetr.*). Je dompte les grands obstacles, et je suis vaincu par les petits; je marche d'un pas ferme dans les sentiers difficiles, et je tombe lâchement en beau chemin.

Fugiamus modica mala, magna siquidem ab illis nascuntur (saint Chrysostome, *in cap. 7 Epist. ad Rom.*). Évitez les moindres péchés, puisqu'ils sont la source des plus grands.

A minimis incipiunt, et in maxima prorumpunt (Saint Bernard, *de Ordine vite et mor.*). Les hommes les plus méchants, avant de commettre de grands crimes, ont commencé par les plus petites fautes.

PÉDANTISME.

Voyez *Orgueil* (x).

PÉNITENCE (DÉLAI DE LA).

Voyez *Conversion*.

PÉNITENCE (SACREMENT DE).

Voyez *Confession sacramentelle*.

PÈRES ET MÈRES (DEVOIRS DES) ENVERS LEURS ENFANTS.

I. — Le premier et le principal devoir des pères et des mères de famille à l'égard de leurs enfants est de leur donner une éducation chrétienne.

Patres, educate filios in disciplina et correptione Domini (ad Ephes. vi, 4). Pères, élevez vos enfants, en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur.

Filii tibi sunt; erudi illos et curva eos a pueritia illorum (Eccli. vii, 25). Vous avez des enfants : instruisez-les et courbez-les dès leur enfance.

II. — Devoir important :

1^o Pour les enfants.

2^o Pour les parents eux-mêmes.

3^o Pour la société.

III. — C'est de la fidélité des parents à bien remplir ce

devoir que dépend tout l'avenir de leurs enfants : leur bonheur en ce monde et leur salut éternel.

Si, comme le jeune Tobie, vos enfants ont appris de vous, dès leur enfance, à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché : *Ab infantia timere Deum docuit et abstinere ab omni peccato* (Tob. i, 10). Si, comme la chaste Suzanne, ils ont été instruits par vos leçons dans la connaissance de la religion et de la loi du Seigneur : *Parentes ejus, cum essent justi, erudierunt filiam suam secundum legem Moysi* (Dan. xiii, 3). Si, comme la mère de saint Louis, vous avez gravé profondément dans leur cœur l'amour de Dieu et l'horreur du péché, vous les verrez croître, comme l'enfant Jésus, en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes. — La voie que vous leur aurez fait prendre dans leur jeunesse, ils ne s'en écarteront pas en avançant en âge ; ils la suivront jusque dans leur vieillesse : *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, nos recedet ab ea* (Prov. xxii, 6).

Élevés d'après les principes de la religion, vos enfants contracteront l'habitude d'une vie sage et régulière : aimant le travail, l'ordre et l'économie, réglés dans leurs mœurs, ennemis de tout excès, ils jouiront d'une santé forte et vigoureuse, ils mèneront une vie douce et agréable qui leur ménagera une heureuse vieillesse. S'ils ont de la fortune, habitués à mettre de l'ordre dans leurs affaires, de l'économie dans leurs dépenses, ils la conserveront. S'ils sont pauvres, ou si des revers viennent les frapper, ils trouveront par le travail et leur bonne conduite à gagner honorablement leur vie. — Dans aucune circonstance, on ne les verra transiger avec leur conscience, ni s'écarter des règles de la justice et de la probité ; ils préféreront une honorable pauvreté à une fortune acquise au prix d'un crime ou d'une bassesse. Ils se rappelleront les conseils de Tobie à son fils, conseils que vous vous leur aurez souvent répétés : « Nous sommes pauvres, mais nous serons toujours assez riches, si nous craignons Dieu, si nous nous éloignons du péché, si nous faisons le bien : *Pauperem quidem vitam gerimus, sed multa bona habebimus, si timuerimus Deum, et recesserimus ob omni peccato, et fecerimus bene* (Tobie iv, 25).

Au contraire, si vous ne remplissez pas ce devoir que la religion et la nature vous imposent envers vos enfants, si vous ne les formez pas à la vertu par vos leçons et vos exemples; si vous ne les préservez pas du vice par votre surveillance et vos corrections, n'en prendront-ils pas le chemin? et une fois qu'ils l'auront pris, hélas! ils ne le quitteront pas; ils le suivront jusque dans leur vieillesse. Leurs os, dit l'Esprit-Saint, seront remplis des vices de leur adolescence, leurs mauvaises habitudes descendront avec eux dans le tombeau : *Ossa ejus implebuntur vitiiis adolescentiæ ejus, et cum eo in pulvere dormient.*

IV. — *Quæ seminaverit homo, hæc et metet* (ad. Gal. vi, 8). Ce que l'homme aura semé, il le récoltera.

Il est vrai dans l'ordre moral, comme dans l'ordre de la nature qu'on ne récolte qu'en proportion de ce qu'on a semé. Si donc, pères et mères, vous cultivez avec soin vos enfants par une bonne éducation. Si vous jetez dans leurs jeunes cœurs la bonne semence de la vertu, attendez-vous à être récompensés de vos soins; vous recueillerez ce que vous aurez semé. La bonne éducation que vous leur aurez donnée portera ses fruits, les vertus de vos enfants seront pour vous une source de consolation en ce monde, et de mérite devant Dieu. Si au contraire, vous avez négligé le champ confié à vos soins, si vous y avez laissé germer les mauvaises habitudes, croître les penchants vicieux, vous ne recueillerez de votre négligence que chagrin et amertume, et une responsabilité terrible devant Dieu.

V. — La mauvaise éducation est une épée à deux tranchants dont les pères frappent à fois leurs enfants et eux-mêmes.

En donnant une éducation chrétienne à vos enfants, pères et mères, vous assurez leur bonheur; vous assurez aussi le vôtre.

Au contraire, si vous négligez ce devoir important, vous faites leur malheur, mais prenez garde, leur malheur réjaillira sur vous : — malheureux par votre faute, ils feront votre malheur.

VI. — Vous serez récompensés des soins dont vous les aurez entourés, *dès cette vie* :

1^o Par la satisfaction que vous éprouverez à la vue de leur bonheur.

2^o Par les bénédictions célestes qui descendront sur vous.

3^o Par la paix et l'union qui régnera dans votre famille.

4^o Par les consolations qu'ils vous donneront dans vos peines.

5^o Par les soins et la piété dont ils entoureront votre vieillesse.

6^o Par le témoignage de votre conscience à l'heure de votre mort.

Après votre mort.

1^o Par les prières qu'ils adresseront à Dieu pour vous.

2^o Par la confiance avec laquelle vous paraitrez devant Dieu pour lui rendre le dépôt sacré qu'il vous avait confié.

3^o Par la gloire dont vous serez couronné.

4^o Par votre réunion dans le ciel avec vos enfants que la bonne éducation qu'ils auront reçue aidera à mériter.

II. — Si vous avez négligé ce devoir vous en serez puni *dès cette vie* :

1^o Par le malheur de vos enfants dont vous serez la cause.

2^o Par leurs désordres dont la honte réjaillira sur vous.

3^o Par la malédiction du ciel que vous aurez méritée et qu'ils appelleront sur vous.

4^o Par leur ingratitude et leur indocilité qui vous abreuveront de chagrins.

5^o Par l'abandon où vous serez réduits dans vos malheurs et dans les infirmités de la vieillesse.

6^o Par les remords dont vous serez déchirés à l'heure de votre mort.

Après votre mort.

1^o Par l'oubli de vos enfants et la privation de leurs prières.

2^o Par le compte horrible qui vous sera demandé de votre négligence.

3^o Par la sentence affreuse dont vous serez frappés.

4^o Par la malédiction éternelle qui pesera sur vous dans les enfers.

Maudits de Dieu dont la main vengeresse ne cessera de peser sur vous. Maudits des démons dont vous aurez été les complices, et dont vous partagerez les tourments.

Mandits de vos enfants surtout, perdus, damnés par votre négligence, et qui viendront se réunir à vous pour vous maudire, vous accabler de reproches.

Non nos perdidimus, perdidit nos paterna perfidia, parentes habuimus parricidas (S. Cyprien liv. du Lapsis).

Ce n'est pas nous qui nous sommes perdus; nous sommes les victimes de votre perfidie et de votre cruauté, vous avez été pour nous non des pères, mais des bourreaux.

VII. — *Doce filium et operare in illo, ne in turpitudinem illius offendas* (Eccli. xxx, 13).

Instruisez votre fils; travaillez à le former de peur qu'il ne vous déshonore par sa vie honteuse.

Voyez les versets de 1 à 12 du chapitre XXX de l'Écclésiastique.

Si quis suorum, maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et factus est infideli deterior (Ep. à Thim. v, 8).

Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et surtout de ceux qui habitent sa maison, il a renié sa foi; il est devenu pire qu'un infidèle.

Confusio patris est de filio indisciplinato (Eccli. xxii, 3).

Un fils mal instruit fait la honte de son père.

Omnia quæ deliquerint filii de parentibus requiretur qui non erudierint, neque corripuerint (Orig. lib. 2 in. 706).

Il sera demandé compte de tous les désordres de leurs enfants aux parents qui n'auront pas eu soin de les instruire et de les corriger.

Non parentes, sed peremptores, sic eos voca, qui male liberos instruunt (Saint Bernard Serm. 2 Super missus est).

N'appellez pas parents, mais meurtriers, les pères qui élèvent mal leurs enfants.

Esto filius tuis pater, non proditor (Saint Cyprien, Serm.).

Soyez pour vos enfants un père, et non un traître.

VIII. — Élever ses enfants seulement pour la vie naturelle, c'est ce que font les bêtes. Les élever seulement pour la vie sociale, c'est l'œuvre des infidèles, les élever pour Dieu, voilà le devoir du chrétien.

Il n'y a qu'une éducation chrétienne qui puisse faire d'un enfant, je ne dis pas seulement un chrétien, mais un honnête homme, mais un bon citoyen.

C'est la mauvaise éducation qui peuple la terre de criminels, et l'enfer de reprobés.

La bonne éducation est la source d'où coulent constamment des eaux limpides, qui, suivant tout le cours de la vie, y font germer toutes les vertus.

Tant qu'un enfant est jeune, c'est une plante encore tendre, que vous pliez comme vous voudrez; c'est un ruisseau encore voisin de sa source, dont vous réglerez le cours à votre gré.

Un jeune homme, entrant dans le monde sans une éducation chrétienne qui le prémunisse contre les dangers de ce monde, est un vaisseau lancé dans la mer, sans pilote pour le conduire, sans boussole pour le diriger. Jouet de tous les vents, ballotté par tous les flots, il ira se heurter contre tous les écueils, jusqu'à ce que, entrouvert de toutes parts, il finisse par se perdre dans l'abîme.

Voulez-vous que vos enfants vous obéissent, élevez les dans la crainte de Dieu.

Toutes les vertus se soutiennent les unes les autres: qui respectera son père, s'il ne respecte Dieu?

Un enfant qui a perdu ses sentiments religieux apprend bientôt à trouver ridicules les sentiments les plus nobles, les sentiments même de la nature: il devient fils ingrat, enfant dénaturé.

De l'éducation, dépendent le bonheur des individus et l'ordre de la société.

L'éducation chrétienne que les pères et mères doivent à leurs enfants comprend cinq parties, où plutôt cinq devoirs.

Ils leur doivent l'instruction, la surveillance, la correction, le bon exemple et la prière.

1^o *L'instruction*, c'est-à-dire les former par leurs leçons à la vertu, leur indiquer le chemin qu'ils doivent suivre.

2^o *La surveillance*, c'est-à-dire veiller sur eux afin de savoir s'ils prennent le chemin qu'ils leur ont indiqué, veiller sur tout ce qui les approche ou les entoure, afin de savoir s'il n'y a pas d'obstacles qui les arrêtent, ou qui les détournent de leur chemin.

3^o *La correction*, c'est-à-dire les reprendre s'ils s'écar-

tent du bon chemin, et, pour les y faire rentrer user avec sagesse, prudence, modération et fermeté de l'autorité qu'ils ont sur eux.

4^o *Le bon exemple*, c'est-à-dire que pour leur faire prendre et suivre plus sûrement le bon chemin, ils doivent les y guider en y marchant les premiers.

5^o *La prière*, c'est-à-dire qu'ils doivent par leurs prières appeler Dieu à leur secours, afin qu'il leur donne à eux, les lumières et la force dont ils ont besoin, et à leurs enfants, la grâce qui éclaire leurs esprits, touche leurs cœurs et les rende dociles.

L'INSTRUCTION.

I. — Les parents doivent instruire leurs enfants dès l'enfance : *ab infantia*. Les leçons qu'on reçoit dans l'enfance se gravent plus facilement et plus profondément.

Ils doivent les instruire des vérités de la religion et des devoirs qu'elle impose : *Erudierunt secundum legem*.

Ils doivent leur apprendre à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché : *timere Deum docuit et abstinere ab omni peccato*.

Ils doivent aussi leur donner les connaissances dont ils auront besoin pour suivre leur vocation dans le monde.

Refuser à son enfant la nourriture du corps, le laisser mourir de faim, c'est pour un père un crime affreux, est-ce un crime moindre de lui refuser la nourriture de l'âme ?

« L'homme, dit Jésus-Christ, ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui vient de Dieu.

Elle comprenait bien les heureux effets d'une sainte instruction, cette pieuse mère de saint Louis qui disait à son fils : « Mon enfant, vous ne doutez pas que je ne vous aime et que votre vie ne me soit plus chère que la mienne. Pourtant, j'aimerais mieux vous voir mourir que de vous voir commettre un seul péché mortel. »

Écoutez encore saint Augustin, qui nous raconte au livre de ses Confessions les leçons que lui donnait sa sainte mère, Monique : « Ma mère, dit-il, m'avait si souvent parlé du nom de Jésus, que tout ce que je lisais dans mes livres n'avait pour moi aucun attrait, si je n'y rencon-

trais ce nom cher à mon cœur : *Tenerum cor meum non rapiebat nisi nomen illud*.

Tant il est vrai de dire que les premières leçons font de vives impressions, impressions qui parlent au cœur, au milieu même des égarements, et qui sont un motif puissant de conversion, si l'on vient à s'égarer pour un temps.

II. — *Et vos, Patres, educate filios in disciplina et correptione Domini* (ad Ephes. VI, 4).

Et vous, pères, élevez vos enfants en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur.

Ab infantia timere Deum docuit, et abstinere ab omni peccato (Tobie I, 10).

Il lui apprend dès son enfance à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché.

Parentes ejus, cum essent justis, erudierunt filiam suam, secundum legem Moysi (Daniel XII, 2).

Les parents de Suzanne qui étaient justes, élevèrent leur fille dans l'obéissance à la loi de Moïse.

Peto, nate, ut aspicias in cœlum (II Macch. VII, 28).

Je vous conjure, mon fils de lever vos regards vers le ciel.

Pater filiis notam faciet veritatem tuam (Isaïe XXXVIII, 19).

Seigneur, le père fera connaître à ses enfants votre vérité.

Pères, vous êtes les premiers ministres du Seigneur, auprès de vos enfants : c'est de vous qu'il veut se servir pour les appeler à la connaissance de la vérité ; c'est de votre bouche qu'ils doivent recueillir les premières paroles de salut.

Erudi filium tuum : Ne desperes (Prov. XIX).

Instruisez votre fils, ne vous rebutez pas.

Non, quelles que soient la légèreté de son esprit et la dureté de son cœur, ne vous découragez pas, ne désespérez pas. Cette terre qui vous paraît stérile, à force d'être cultivée et arrosée, deviendra fertile. Un jour viendra où la bonne semence que vous y jetez germera et portera ses fruits.

Beaux modèles que présentent les livres saints des leçons que les parents doivent donner à leurs enfants :

1^o Conseils de David à Salomon (I Paralip. XXVIII, 20).

2^o Conseils de Salomon (Prov. IV, et suivants).

3^o Conseils de Tobie à son fils (Tob. IV, 6 et suivants).

4^o Du même XIV, 10 et 11).

Qui docet filium suum lætabitur in illo, et in medio domesticorum in illo gloriabitur (Prov. xxx, 2).

Qui docet filium suum in zelum mittet inimicum et in medio amicorum gloriabitur in illo (ibid. 3).

Celui qui instruit son fils y trouvera la joie, et il se glorifiera en lui parmi ses proches.

Celui qui instruit son fils rendra son ennemi jaloux de son bonheur, et il se glorifiera en lui parmi ses amis.

Fili tibi sunt; erudi illos ab infantia illorum (Eccli. vii, 25).

Vous avez des enfants : instruisez-les dès leur enfance.

Apostoli estis familiarum vestrarum. Hanc apostolus vocat ecclesiam domesticam : huic præsidetis ; hanc instruitis (Saint Chrysostome lib. 5 epist. 13, ad vitup vitam monasticam).

Vous êtes les apôtres de votre famille. L'apôtre l'appelle église domestique ; vous la présidez, vous l'instruisez.

Libri sunt labia parentum (id. in hæc verba ecclesiarum domesticarum).

Les lèvres des parents sont les livres des enfants.

La surveillance.

I. — *Vigilate*. Pères et mères, veillez sur vos enfants, si vous voulez que les leçons de sagesse et de vertu que vous leur donnez portent un jour leurs fruits heureux : ce n'est qu'à une surveillance active et constante qu'ils devront le précieux avantage d'échapper aux mille dangers qui les menacent dans le monde.

II. — 1^o Nécessité de cette surveillance.

2^o En quoi elle consiste et sur quoi elle doit s'étendre.

3^o Quelle règle doit-on suivre pour quelle soit utile et efficace.

III. — 1^o La surveillance que la plupart des parents exercent sur leurs enfants est-elle suffisante ?

2^o Quels sont les prétextes qu'ils apportent pour se dispenser de ce devoir ? quelles sont les raisons qu'ils donnent pour excuser leur négligence ?

IV. — Vous dormez, parents mal avisés, vous dormez, mais l'ennemi du salut de vos enfants veille toujours, vous

dormez : ignoreriez-vous donc que le sommeil des pasteurs fait la joie des loups.

Laisseriez-vous entre les mains de vos enfants une arme meurtrière, ou un poison subtil ? les laisseriez-vous sur le bord d'un abîme ou exposés à la rage d'un animal furieux ?

Avec quel soin l'avare veille sur son trésor ! Pères et mères, l'innocence de vos enfants est-elle pour vous un trésor moins précieux ?

Imprudents et coupables les parents, je ne dis pas qui tiendraient un langage peu chaste à leurs enfants, mais qui ne les garantiraient pas des sociétés où l'on peut le tenir.

Tel enfant qu'on ne croyait pas assez avancé pour la vertu s'est trouvé mûr pour le vice.

V. — *Depositum custodi* (Epist. à Thimothee vi, 20). Gardez le dépôt qui vous est confié.

Vos enfants sont un dépôt que le Seigneur vous a remis en main. Dépôt bien grand, bien précieux, dit saint Chrysostome, et que vous devez conserver avec un soin extrême.

Cum dormirent homines venit inimicus ejus et super seminavit zizania in medio tritici (Matth. xiii, 25).

Pendant que les hommes dormaient l'ennemi (du père de famille) vint et sema l'ivraie parmi le blé.

In filia non advertente se firma custodiam : ne inventa occasione utatur se (Eccli. xxvi, 13).

Redoublez votre vigilance à l'égard de votre fille qui ne détourne par la vue des hommes ; de peur qu'elle ne se perde elle-même, si elle en trouve l'occasion.

Speculatorem dedi te domui tuæ (Ezech. iii, 17).

Je vous ai placé comme une sentinelle vigilante pour veiller sur votre famille.

Sanguinem ejus de manu tua requiram (Ibid.).

Je vous demanderai compte de leur sang.

Pater studiosus scit in domo sua quid unusquisque necessarium habet (Saint Chrysostome).

Un père attentif et vigilant sait toujours ce qui est nécessaire à chacun dans sa famille.

Magnum habemus pretiosumque depositum, filios : in-

genti illos servemus cura (Saint Chrysostôme, in 1 ad Thim. 2).

Nous avons en main, dans nos enfants « un grand et précieux dépôt, gardons-les avec un soin extrême.

Ad negligentiam patrum refertur insolentia filiorum (Saint Ambroise, lib. de Joseph).

C'est à la négligence des pères qu'on doit attribuer l'inconduite des enfants.

Les païens eux-mêmes ont reconnu les funestes impressions des mauvaises conversations sur la jeunesse. Un de leurs auteurs a donné à son siècle cette leçon trop souvent oubliée dans le nôtre : Que l'enfant a droit aux plus grands égards : *Maxima debetur puero reverentia* (Juvenal).

La correction.

I. — Pères et mères, vous devez reprendre vos enfants quand ils manquent, les rappeler au devoir lorsqu'ils s'en écartent, les corriger lorsqu'ils le méritent; c'est un devoir rigoureux.

Mais vous ne devez le faire qu'avec justice, prudence et une sage sévérité tempérée par la douceur.

Vos corrections dictées par la tendresse ne doivent pas être empreintes de colère et d'emportement. Vous devez les reprendre avec fermeté, mais non avec dureté, les châtier, mais non les maltraiter brutalement.

II. — Que sert au laboureur de bien cultiver son champ et de n'y jeter que de bonne semence, s'il laisse croître, s'il n'arrache pas les ronces, les épines et toutes les plantes malfaisantes qui peuvent étouffer le bon grain?

Que sert au berger de veiller sur son troupeau si à la vue du loup, il s'enfuit, ou s'il ne reste que pour être le spectateur muet et insensible des ravages que fera cet animal féroce?

— Un homme confiant son fils à un instituteur d'une grande expérience, lui demanda d'éviter surtout de lui faire verser des larmes. — Voulez-vous donc, lui répondit cet homme sage, en répandre sur lui de bien amères?

— Combien n'a-t-on pas vu de jeunes gens dont on n'avait pas prévenu les écarts par une sage sévérité, perdus

ou déshonorés par leurs excès, accuser leurs parents et leur imputer en frémissant leur malheur?

• — Il n'est pas de passion qui nuise plus au raisonnement que la colère; fouetter les enfants et les châtier étant en colère, ce n'est plus correction, c'est vengeance. Le châtiement tient lieu de médecine aux enfants et souffririons-nous un médecin qui fût animé, courroucé contre son malade? Les châtimens qui se font avec poids et discrétion se reçoivent bien mieux et avec plus de fruit, de celui qui les souffre. Il ne pense pas avoir été injustement condamné par un homme agité d'ire et de furie.... nous ne devrions jamais mettre la main sur ceux qui doivent nous obéir, tandis que la colère nous dure. Pendant que le pouls bat, et que nous sentons l'émotion, remettons la partie, car c'est la passion qui commande alors; ce n'est pas nous. (Montaigne). »

« — Le plus sûr moyen de rendre votre enfant misérable, c'est de l'accoutumer à tout obtenir; car ses desirs croissant incessamment par la facilité de les satisfaire, tôt ou tard l'impuissance vous forcera, malgré vous, d'en venir à un refus; et ce refus inaccoutumé lui donnera plus de tourmens que la privation même de ce qu'il désire. (J.-J. Rousseau.) »

« — Les premiers pleurs d'un enfant sont des prières, si vous n'y prenez garde, ils deviennent bientôt des ordres. Ils commencent par se faire assister; ils finissent par se faire servir. (Le même.) »

« — La même cause qui rend les enfants criards à trois ans, les rend mutins à douze, querelleurs à vingt, impérieux à trente et insupportables toute leur vie. » (Le même.)

III. — *Erudi filium tuum, et refrigerabit te, et dabit delicias animæ tuæ* (Prov. xx x, 47).

Elevez bien votre enfant et il vous consolera; corrigez-le avec soin et il deviendra les délices de votre âme.

Noli subtrahere a puero disciplinam: si enim percussis eum virgâ, non morietur. Tu virga percussus eum: et animam ejus de inferno liberabis (Prov. xxiii, 13 et 14).

N'épargnez pas la correction à l'enfant: car si vous le frappez de la verge, il ne mourra point; vous le frapperez avec la verge, vous délivrerez son âme de l'enfer.

Qui diligit filium meum assidue illi flagella, ut lateatur in novissimo suo et non palpet proximorum ostia (Eccli. xxx, 1).

Celui qui aime son fils le châtie souvent, afin qu'il en reçoive de la joie, quand il sera grand et qu'il n'aille pas mendier aux portes des autres.

Qui parcit virgæ, odit filium; qui autem diligit illum instantier erudit (Prov. xiii, 24).

Celui qui épargne la verge de la correction hait son fils; mais celui qui l'aime véritablement s'applique de bonne heure à le corriger.

Virga et correctio tribuit sapientiam: puer autem qui demittitur voluntati suæ confundit matrem (Prov. xxix, 15.)

Le châtimement et la correction donnent la sagesse; mais l'enfant qu'on abandonne à sa propre volonté couvrira sa mère de confusion.

Equus indomitus evadit durus, et filius remissus evadit præceps (Eccli. xxx).

Un cheval indompté devient intraitable; l'enfant abandonné à sa volonté devient insolent.

Lacta filium et paventem te facit (Eccli. xxx, 9).

Flattez votre enfant et il vous causera de grandes frayeurs.

Suscitabo adversum Heli omnia quæ locutus sum super domum ejus, eo quod noverat indigne agere filios suos, et non corripuerit eos (I Reg. iii, 12 et 13).

Je vais vérifier tout ce que j'ai dit contre Heli et contre sa maison... parce que, sachant que ses enfants se conduisaient d'une manière indigne, il ne les a pas repris.

Et vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros (Ep. ad Eph. vi, iv).

Pères, prenez garde d'irriter vos enfants.

Valde perniciose sentiet patris lenitatem, ut postea juste sentiat Dei severitatem (Saint Augustin in psal. 50).

L'excessive douceur d'un père pour son enfant ne lui sera pas seulement fatale pendant sa vie, elle l'exposera encore plus tard à la juste sévérité de Dieu.

Le bon exemple.

I. — Voilà, pères et mères, votre devoir le plus rigoureux et le plus essentiel envers vos enfants. C'est aussi le moyen le plus efficace pour réussir dans l'éducation de vos enfants.

Plus que toutes les leçons que vous leur donnerez, plus que tous les soins et que toutes les précautions dont vous les entourerez, votre fidélité à mettre en pratique ce que vous leur enseignerez, fera impression sur eux.

Les paroles touchent, les leçons instruisent, les châtimements effraient, mais les exemples entraînent.

Jésus-Christ pratique d'abord, il enseigne ensuite: *Cæpit Jesus facere et docere.*

— Les parents de Suzanne étaient justes, dit l'Écriture, et leur fille porte l'amour de la vertu jusqu'à l'héroïsme.

— Tobie donne à son fils l'exemple de la fidélité à observer la loi du Seigneur, et il voit ses fils, et ses petits-fils, jusqu'à la troisième génération, marcher sur ses traces.

La mère des Macchabées préfère la mort à l'apostasie, et comme elle, ses courageux enfants restent fidèles jusqu'à la mort.

L'officier de Capharnaüm, témoin de la guérison miraculeuse de son fils, rend hommage à la puissance divine de Jésus-Christ et le reconnaît pour le messie, et toute sa famille imite sa foi: *Credidit ipse et domus ejus tota.*

Au contraire, pères et mères, en vain aurez-vous donné à vos enfants les plus sages leçons, les aurez-vous entourés de la surveillance la plus attentive, en vain pour les retenir dans le devoir ou les y ramener, aurez-vous déployé la sévérité la plus rigoureuse, si tous ces soins ne sont pas soutenus par vos exemples, ils seront stériles.

II. — Mais le bon exemple ne doit pas se borner à ne pas les scandaliser par de mauvais exemples: vous devez être des modèles de vertu qui puissent être proposés à leur imitation: *Inspice et fac secundum exemplar.*

Exemplum esto: que tout dans vos paroles et dans vos démarches soit propre à les édifier: *In verbo et conversatione* — que la pureté et l'ardeur de votre zèle pour la religion et votre fidélité à en remplir tous les devoirs:

In fide — que votre charité pour le prochain et votre compassion pour les malheureux : *In charitate* — que votre respect pour l'aimable vertu de chasteté : *In castitate* — leur apprennent et leur montrent ce qu'ils doivent eux-mêmes pratiquer.

III. — *Qui autem scandalisaverit unum de pusillis istis qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris* (Matth. xviii, b.).

Si quelqu'un scandalise un de ces enfants qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou une meule de moulin et qu'on le jetât au fond de la mer.

Cæpit Jesus facere et docere (Act. i, 1).

Jésus commença à pratiquer et à enseigner.

Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum feci vobis, ita et vos faciatis (Joan. xiii, 15).

Je vous ai donné l'exemple, afin que ce que je vous ai fait, vous le fassiez de même.

Credidit ipse et domus ejus tota (Joan. iv, 53).

Il crut, lui et toute sa famille.

Efficacius est testimonium vitæ quam linguæ (Saint Jérôme Epit. ad Eccliam).

Le langage des œuvres est bien plus puissant que celui des paroles.

Illa vox libentius auditorum corda penetrat, quam dicentis vita commendat (Saint Grégoire).

Le langage le plus propre à faire impression sur les cœurs des auditeurs, c'est celui que recommande la vie de l'orateur.

Amplius proficitur exemplo quam præcepto (Saint Ambroise).

On profite davantage de l'exemple que du précepte.

Dicta factis deficientibus erubescunt (Tertullien).

Les paroles rougissent de se produire, quand les faits manquent pour les soutenir.

Convincunt magis opera virtutis quam miracula (Saint Chrysostôme).

Les œuvres de vertu sont plus convaincantes que les miracles eux-mêmes.

Longum iter per præcepta, breve per exempla. (Sénèque).
La voie des préceptes est longue, celle des exemples est courte.

Quod exemplo fit, id etiam jure fieri putant homines (Cicéron). Les hommes pensent avoir le droit de faire tout ce qui est autorisé par l'exemple des autres.

La conduite des parents est l'évangile des enfants (de Bussy).

Sans l'exemple les paroles sont vaines (de Bussy).

Les paroles donnent l'idée de l'œuvre; l'exemple est l'œuvre même (la Luzerne).

La prière.

I. — Pour réussir dans l'éducation de vos enfants, ce n'est pas assez, pères et mères, de les bien instruire, de veiller sur eux avec soin, de les reprendre quand ils manquent, de les édifier par de bons exemples, il vous reste à remplir un autre devoir qui donnera aux autres toute leur efficacité. C'est la prière qui fera descendre sur eux et sur vous la grâce et la bénédiction de Dieu, vous fera mériter sa protection.

II. — La prière des parents pour leurs enfants est nécessaire.

1^o Pour les former à la vertu.

2^o Pour les y conserver.

3^o Pour les y ramener s'ils ont eu le malheur de s'en écarter.

III. — Quel en doit être l'objet? Elles ne doivent pas être comme celle de la mère des enfants de Zébédée, dictées par l'orgueil et la cupidité : *Dic ut sedeant hi duo filii mei, unus ad dexteram et unus ad sinistram in regno* (Matth. xx, 21).

Les biens temporels n'en doivent pas être l'objet unique ni même l'objet principal. Avant tout vous devez demander à Dieu pour vos enfants les biens de la grâce. Au lieu de la bénédiction d'Ésaü, donnez celle de Jacob : demandez pour eux au Seigneur la rosée du ciel avant la graisse de la terre. *De rore celi et de pinguedine terræ sit benedictio tua* (Genes xxvii 28).

IV. — Quand devez vous prier ? — Votre enfant n'est pas né encore : priez Dieu de bénir le fruit de vos entrailles. — Il est né : hâtez-vous de le purifier de la tache originelle et faites prier pour lui le ministre du Seigneur. — Le moment de sa première communion approche : moment décisif d'où dépend tout son avenir, son salut éternel. Oh ! c'est alors que la prière doit être sur vos lèvres et dans votre cœur. — Arrive l'époque des passions, la jeunesse ! Oh ! alors surtout redoublez vos prières ; demandez à Dieu qu'il protège votre enfant ; levez les yeux vers l'étoile de la mer, invoquez Marie. — Vient le moment de choisir un état de vie. A l'exemple du fidèle serviteur d'Abraham consultez Dieu, priez-le de faire connaître l'état où il l'appelle.

V. Priez avec ferveur, priez avec confiance, priez surtout avec persévérance.

La Cananéenne demande à Jésus la guérison de sa fille. Le Sauveur la repousse ; elle insiste ; nouveau refus ; elle ne se laisse pas rebuter, et vaincu par sa persévérance, le Seigneur s'écrie : O femme que votre foi est grande ; qu'il vous soit fait comme vous demandez.

« Emporté par la fougue de ses passions, Augustin s'y » est livré sans réserve, l'erreur a perverti son esprit ; le » libertinage a corrompu son cœur ; les instances de l'a- » mour maternel, les efforts de l'autorité ont été un frein » impuissant pour arrêter ce coursier violent. Monique » gémit et ne se rebute point ; sa tendresse semble s'ac- » croître des torts de son fils ; elle emploie pour le réduire » les exhortations plus que les reproches, les exemples » plus que les préceptes, et, plus que tout, la prière. Elle » parle quelquefois de Dieu à Augustin, mais plus souvent » d'Augustin à Dieu. L'infortuné fuit sa mère, sa mère se » précipite sur ses pas, toujours occupée de le ramener... » Enfin il arrive, ce jour acheté par tant de larmes, ce » jour qui vit Augustin aux pieds de Monique, abjurant » ses vices et ses erreurs...

» Femme incomparable ! quels furent à la suite de vos » longues afflictions, les transports de votre joie, lorsque » vous serriez dans vos bras ce fils devenu enfin digne de » vous, ce fils dont vous fûtes deux fois la mère, pour l'a- » voir donné d'abord au monde et pour l'avoir donné en-

» suite à Dieu ! La voilà accomplie la prédiction d'un saint » évêque que l'enfant de tant de larmes ne pouvait point » périr. (De Boulogne). »

VI. — *Usque modo non petistis quidquam in nomine meo : petite et accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum* (Joan. xvi, 24). Jusque-là vous n'avez rien demandé en mon nom, demandez et vous recevrez afin que votre joie soit parfaite.

Pater sancte, serva eos in nomine tuo quos dedisti mihi (Joan. xvii 11). Père saint, conservez pour la gloire de votre nom, ceux que vous m'avez donnés.

Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam : nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam (Psal. cxxvii, 1 et 2). C'est en vain que l'homme édifie une maison si Dieu ne travaille avec lui. — C'est en vain que l'on veille à la garde d'une ville, si Dieu lui-même ne la garde.

Domine, ecce quem amas infirmatur (Joan. xi, 3). Seigneur, voilà que celui que vous aimez, est malade. (*Cours d'instruction sur l'éducation des enfants*, par M. l'abbé Pierquin).

PERSÉVÉRANCE.

I. — Saint Thomas d'Aquin définit la persévérance : « une demeure stable et permanente dans ce que l'on a une fois entrepris avec raison, après l'avoir mûrement considéré ; *perseverantia est in ratione bene considerata stabilis et perpetua permansio.* »

II. — La persévérance est un moyen assuré de salut ; « Celui, dit Jésus-Christ, qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé ; *qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* (Matth. x. 22.) Elle n'est pas seulement un moyen efficace et assuré, elle est encore un moyen nécessaire. Sans elle il n'y a pas de salut à espérer. Quiconque, dit le Sauveur, ayant mis la main à la charrue, regardé derrière soi, n'est point propre au royaume de Dieu : *Nemo mittens manum ad aratrum, et respiciens retro aptus est regno Dei.* (Luc. ix. 62.) Personne ne sera couronné, dit saint Paul, s'il n'a légitimement combattu ; *Non coronatur nisi legitime certaverit.* (II Tim, II. 5.)

III. — Il y a trois moyens principaux de persévérance. Le premier c'est la réflexion. —

La cause la plus ordinaire de nos chutes c'est, le défaut de réflexion. — La terre, dit l'Écriture, est désolée des crimes et des désordres qui la souillent, parce que personne ne se recueille et ne réfléchit : *Desolatione desolata est terra quia nullus est qui recogitet corde.*

Le second moyen de persévérance, c'est la fuite des occasions. — Si vous vous exposez aux occasions, vous succomberez : car, dit l'Esprit Saint, celui qui aime le danger y perira ; *qui amat periculum in illo peribit.* (Ecc. iii. 27.)

Le troisième moyen de persévérance, c'est la fréquentation des Sacrements. Au tribunal de la pénitence vous trouverez dans les sages conseils des ministres de Jésus-Christ un puissant préservatif contre les dangers qui vous menacent ; à la sainte table vous irez puiser la force dont vous avez besoin pour résister aux ennemis de votre salut. (L'Apôtre des Chaumières, Circonstances).

IV. — *Non ventiles te in omnem ventum et non eas in omnem viam : esto firmus in via Domini.* (Ecc. v. 11 et 12).

Ne tournez point à tout vent, et n'allez pas par toutes sortes de routes ; mais soyez ferme dans la voie du Seigneur.

Homo sanctus in sapientia manet, sicut sol ; stultus sicut luna mutatur. (Eccle. xxvii. 22). L'homme saint demeure dans la sagesse, comme le soleil dans la lumière ; mais l'insensé est changeant comme la lune.

Hic homo cepit edificare et non potuit consummare. (Luc. xiv. 30). Cet homme avait commencé à bâtir, mais il n'a pu achever.

Itaque, fratres mei dilecti, stabiles estote et immobiles, abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino. (I Cor. ix. 24). C'est pourquoi, mes chers frères, demeurez fermes et inébranlables, et travaillez sans cesse, de plus en plus à l'œuvre de Dieu, sachant que votre travail ne sera pas inutile en notre Seigneur.

Videte vosmetipsos ne perdatis quæ operati estis, sed ut

mercedem plenam accipiatis. (Ep. ii. Joan. iv. 8). Prenez garde à vous, afin que vous ne perdiez pas le fruit de vos bonnes œuvres, mais que vous en receviez une pleine récompense.

Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ. (Apoc. 11. 10). Soyez fidèle jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie.

Absque perseverantia, nec qui pugnat victoriam, nec palmam victoria consequitur : (saint Bernard). Sans la persévérance celui qui combat ne remporte pas la victoire, ni le vainqueur la palme.

Aliæ virtutes coronam merentur, sed sola perseverantia coronatur : (saint Bonaventure). Les autres vertus méritent la couronne ; elle ne se donne qu'à la persévérance.

PIÉTÉ.

Voyez *Dévotion.*

PONT (BÉNÉDICTION D'UN).

Voyez *Bénédictions.*

PRESBYTÈRE (BÉNÉDICTION D'UN).

Voyez *Bénédictions.*

PRÉSUMPTION.

Voyez *Orgueil* (x).

PRIÈRE.

I. — La prière est un acte de religion par lesquels nous nous soumettons à Dieu et déclarons que nous avons besoin de son secours, comme étant l'auteur de tous les biens.

II. — Il faut prier. Il faut bien prier.

1^o Il faut prier : motifs de la prière.

1^{er} Motif : 1^o Sa nécessité : Dieu nous en fait un précepte exprès et formel. 2^o Sans la prière nous ne pouvons espérer les grâces dont nous avons besoin pour nous sauver.

2^o Motif : Ses avantages : nous avons pour gage de l'efficacité de la prière, la parole de Dieu même, et ses pro-

messes les plus formelles : *Petite et accipietis. Si quid petieritis patrem in nomine meo dabit vobis.*

3^e Motif : Sa facilité. Il n'en est pas de Dieu comme des grands de la terre qu'on ne peut aborder qu'avec peine pour leur présenter des suppliques.

2^o Il faut bien prier : Règles de la prière.

1^{er} Règle : il faut prier au nom de Jésus-Christ.

2^e Règle : il faut prier d'une manière digne de Jésus-Christ.

Vous demandez et vous ne recevez pas, disait l'Apôtre saint Jacques à quelques-uns des premiers fidèles qui se plaignaient de l'inefficacité de leurs prières; vous ne recevez pas, pourquoi? C'est, répondait-il, parce que vous demandez mal : *Petitis et non accipitis eo quod male petitis.* Or trois défauts peuvent rendre nos prières indignes de Jésus-Christ et leur faire perdre leur efficacité.

Le premier vient de la manière dont nous les faisons : *eo quod male petitis.* 1^o Nous ne prions pas avec foi et confiance. 2^o Nous ne prions pas avec attention et piété. 3^o Nous ne prions pas avec humilité et soumission. 4^o Nous ne prions pas avec persévérance.

Le second défaut vient de l'état de notre âme et des dispositions de notre cœur. *Eo quod mali petitis* : nous sommes dans l'état de péché et nous n'avons ni la volonté, ni le désir d'en sortir. En état de rébellion contre l'autorité de Dieu, ses ennemis, pouvons-nous prétendre à ses faveurs?

Le troisième défaut vient de ce qui fait l'objet de nos prières. *Eo quod mala petitis.* Ce que nous demandons n'a aucun rapport avec la gloire de Dieu et le salut de nos âmes. Que dis-je? nous demandons quelquefois à Dieu des faveurs que nous rougirions de demander à un homme que nous estimons. Devons-nous être surpris que Dieu n'exauce pas de pareilles prières?

III. — *Scitote quoniam exaudiet Dominus preces vestras, si manentes permanseritis in jejuniis et orationibus in conspectu Domini.* (Judith. iv. 12). Soyez sûrs que Dieu exaucera vos prières si, demeurant en sa présence, vous persévérez dans le jeûne et dans la prière.

Respexit orationem humilium, et non sprevit preces eorum. (Psa. ci. 18). Dieu a regardé favorablement la

prière des humbles, il n'a point méprisé leurs prières.

Qui declinat aures suas ne audiat legem, oratio ejus erit execrabilis. (Prov. xxviii. 9). La prière de celui qui détourne l'oreille afin de ne pas écouter la loi sera en exécution.

Ante orationem prepara animam tuam, et noli esse quasi homo qui tentat Deum. (Eccl. xvii. 23). Avant la prière, préparez votre âme, et ne soyez pas comme un homme qui tente Dieu.

Oportet semper orare, et non deficere. (Luc. xviii. 1). Il faut toujours prier et ne point se lasser de le faire.

Orabo spiritu, orabo et mente. (1 Cor. xiv. 15). Je prierai d'esprit, et je prierai aussi avec intelligence.

Estote prudentes, vigilate in orationibus (1 Pet. iv. 5). Soyez prudents et vigilants dans la prière.

Si cor nostrum non reprehenderit nos fiduciam habemus ad Deum; et quidquid petierimus accipiemus ab eo. (Ep. i. Joan. iii. 21. 22).

Si notre cœur ne nous condamne point, nous avons assurance devant Dieu; et quoi que ce soit que nous demandons, nous l'obtiendrons de lui.

Hæc est fiducia quam habemus ad eum: quia quodcumque petierimus secundum voluntatem ejus, audit nos. (Ep. i. Joan v. 14).

Ce qui nous donne de l'assurance envers Dieu, c'est qu'il nous exauce en tout ce que nous lui demandons qui est conforme à sa volonté.

PROBITÉ ET RELIGION.

Qu'est-ce que la probité sans religion?

1^o Au tribunal de la foi. C'est une vertu inutile pour le salut, sans mérite pour le Ciel. *Sine fide impossibile est placere Deo.* — *Qui autem non crediderit condemnabitur.*

2^o Au tribunal de la raison. C'est une vertu caduque, sans base. C'est un édifice bâti sur un sable mouvant.

3^o Au tribunal de l'expérience. C'est une vertu presque toujours fautive, qui sombre à la moindre tempête?

Qu'est-ce que la religion sans la probité?

1^o Au tribunal de la foi. C'est une religion vaine : *Hujus*

vana est religio, une foi morte et stérile qui ne peut produire aucun fruit de salut. *Fides sine operibus mortua est.*

2^o Au tribunal de la raison. C'est une religion suspecte d'hypocrisie. Peut-on raisonnablement croire à la sincérité d'une religion en contradiction avec les œuvres de celui qui la professe ?

3^o Au tribunal de l'expérience. Ce n'est qu'un masque de religion qui tombe tôt ou tard. Ce n'est qu'une religion de calcul et de spéculation. Que dis-je, un scandale dans l'Église, un prétexte donné aux impies et aux libertins pour suspecter la religion des vrais fidèles, et pour les chrétiens faibles, un motif pour les éloigner de la religion, ou pour les empêcher d'y revenir.

PROCÈS.

Voyez *Discorde*.

PROCHAIN (AMOUR DU).

Voyez *Amour du prochain et des ennemis, Aumône, Correction fraternelle, etc.*

PROPHÈTES.

Voyez *Christ*.

PROVIDENCE.

I. — Saint Jean Damascène définit la Providence : « La volonté de Dieu par laquelle toutes choses reçoivent une conduite convenable à leur nature et à leur fin : *Est voluntas Dei per quam omnia quæ sunt convenientem gubernationem accipiunt.* »

II. — Pour reconnaître qu'il y a une Providence qui conduit, soutient, nourrit et gouverne toutes choses, il suffit d'ouvrir les yeux et de considérer tout ce qui frappe nos regards dans les Cieux et sur la terre.

III. — Mais il n'y a pas seulement une Providence générale qui s'étend sur le monde entier, il faut en reconnaître une aussi, toute spéciale pour chacun de nous. C'est cette Providence dont parle le prophète, en qui nous devons mettre notre confiance, et sur les soins de laquelle nous

devons nous reposer. *Super Dominum jacta curam tuam, et ipse te enutriet* (Psal. L iv, 23.).

C'est d'elle aussi que le Sauveur a voulu parler lorsqu'il disait à ses disciples : *Ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini. Respicite volatilia cæli; quoniam non serunt, neque metunt, neque congregant in horrea, et Pater vester cælestis pascit ea. Considerate lilia agri, quomodo crescunt : non laborant, neque nent. Dico autem vobis quoniam nec Salomon in omni gloria sua coopertus est sicut unum ex istis. Si autem fenum agri, quod hodie est, et cras in clibanum mittitur Deus sic vestit : quanto magis vos, modicæ fidei ! Nolite ergo solliciti esse, dicentes : quid manducabimus ? aut quid bibemus ? aut quo operiemur ? Scit Pater vester quia his omnibus indigetis* (Matth. vi, 25, 26, 28, 29, 30, 31 et 32).

IV. — Motifs qui doivent nous engager à mettre en Dieu notre confiance :

1^o Bonheur de l'homme qui met sa confiance en la Providence : dans toutes les circonstances heureuses ou malheureuses où il se trouve, il jouit de la paix. La prospérité ne l'éblouit pas, l'adversité ne l'abat pas.

2^o Combien malheureux, au contraire, est l'homme qui ne place pas sa confiance en Dieu ! Dans la prospérité même, il n'est pas sans crainte et sans inquiétude ; dans le malheur, il est sans consolation.

V. — Pourquoi Dieu afflige-t-il les bons et donne-t-il la prospérité aux méchants ?

Le méchant qui vit dans l'oubli de Dieu, quelle que soit sa méchanceté, n'a pas laissé de faire quelque peu de bien, et ce peu de bien ne doit pas rester sans récompense. Mais a-t-il droit à une récompense éternelle ? Non, sans doute ; voilà pourquoi Dieu lui en accorde une temporelle, se réservant de ne pas laisser impunis dans une autre vie les crimes dont il a pu se souiller.

Le juste, lui, quelque juste qu'on le suppose, n'a-t-il pas laissé échapper quelques fautes ? des fautes légères, sans doute, mais qui ne doivent pas, non plus, rester impunies ? C'est pour les expier que Dieu le frappe d'afflic-